

Conformément à l'Ordre du Jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la prise en considération du discours prononcé du Trône par Son Excellence l'Administrateur à l'ouverture de la présente session du Parlement, et la motion de l'honorable sénateur Schaffner, appuyé par l'honorable sénateur Bourque.

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence l'Administrateur afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de pronocer devant les deux Chambres du Parlement; à savoir:

A Son Excellence le très honorable Lyman Poore Duff, Administrateur du Gouvernement du Dominion du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agrèer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat, et

Etant posée la question de savoir si ladite motion doit être adoptée, elle est résolue dans l'affirmative, et il est

*Ordonné*: Que ladite Adresse soit présentée à Son Excellence l'Administrateur par ceux des membres de cette Chambre, qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable Président informe le Sénat que, en conformité de la Règle 103, le Greffier du Sénat a déposé sur la Table les comptes et pièces justificatives du Sénat pour l'année financière terminée le 31 mars 1930.

*Ordonné*: Que lesdits comptes et pièces justificatives soient renvoyées au comité permanent de la Régie interne et des dépenses imprévues du Sénat.

Sur motion, il est

*Ordonné*: Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, restera ajourné jusqu'à mercredi prochain, vingt-cinq mars, à trois heures de l'après-midi.

Le Sénat s'ajourne.